

EXCELLENTE RENCONTRE AVEC LA MINISTRE BLAIS

Rencontre annuelle avec la ministre de la Justice – C’est le 4 avril dernier que des représentants de l’AJEFNB, sous la direction de notre présidente, Julie Emond-McCarthy, se rendaient à Fredericton afin de rencontrer la Procureure générale et ministre de la Justice, l’honorable Marie-Claude Blais, ainsi que la sous-ministre Judith Keating. Plusieurs questions ont été discutées avec la ministre, dont le bilinguisme des juges, la publication simultanée des décisions des tribunaux dans les deux langues officielles, la révision de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick, le Programme obligatoire de perfectionnement professionnel permanent du Barreau du N.-B., le respect intégral de la LLO et la langue utilisée dans les documents-types des institutions financières.

Les discussions se sont avérées fort intéressantes et l’AJEFNB se réjouit de l’ouverture d’esprit manifesté par la ministre lors de cette rencontre. La ministre s’est engagée à faire des suivis dans la grande majorité des dossiers touchés.

NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE

L’AJEFNB est heureuse d’accueillir Lise Mazerolle à titre de directrice générale de l’Association. Elle est entrée en poste au début avril et remplace Denis Roy, qui a quitté son poste au début janvier. Nous tenons à le

remercier de ses services et tenons également à remercier Serge Rousselle, qui assumait la direction générale pendant l’intérim.

PROJETS FORT INTÉRESSANTS POUR 2012-2013

Règles de procédure du Nouveau-Brunswick annotées – Nous continuons les travaux de la nouvelle édition de cet important ouvrage de référence. Nous espérons toujours la publier dans les prochains mois.

Guide juridique bilingue – Nous comptons publier cette nouvelle édition, qui sera bilingue pour la première fois, d’ici la fin 2012.

Sessions d’information pour les personnes âgées francophones du Nouveau-Brunswick –

L’AJEFNB offrira plus d’une douzaine de sessions au printemps 2012 un peu partout dans la province. Grâce aux talents de formatrice impressionnants de Maître Annie Daneault, les sessions offertes l’automne dernier se sont avérées un réel succès !

Sessions d'information pour les jeunes francophones dans les polyvalentes au Nouveau-Brunswick – Grâce au financement confirmé par le ministère de la Justice Canada, l' AJEFNB offrira, d' ici la fin 2012, des sessions d'information juridique dans les polyvalentes francophones de la province.

Formations à l'automne 2012 – Nous vous rappelons que des formations seront offertes à l'automne 2012, dans le cadre de notre assemblée générale annuelle et de notre 25e anniversaire. Plus de renseignements à venir...

GUIDE JURIDIQUE POUR LES PERSONNES AÎNÉES DU N.-B.

Nous avons encore des exemplaires en main. Si vous désirez en obtenir, n'hésitez pas à communiquer avec nous. C'est gratuit !

ADHÉSION À L'AJEFNB LA CAMPAGNE SE POURSUIT !

Vous avez encore le temps de renouveler votre adhésion à l'AJEFNB ! Si vous ne mettez plus la main sur votre formulaire d'adhésion pour 2012, pas de problème – vous n'avez qu'à communiquer avec nous, soit par courriel (association@ajefnb.nb.ca), soit par téléphone (506-853-4151), pour en obtenir un autre. Votre appui est essentiel !

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La prochaine réunion du Conseil aura lieu le 26 mai prochain. Si vous avez un sujet que vous voulez ajouter à l'ordre du jour ou que vous désirez discuter d'une question avec nous, n'hésitez pas à communiquer avec la présidente en composant le 506-854-4040.

PROFIL D'UN MEMBRE

Lise Mazerolle – Originaire de la Péninsule acadienne, la nouvelle directrice générale de l'AJEFNB a obtenu de l'Université de Moncton le baccalauréat en travail social en 1986 et le baccalauréat en droit en 1999.

rgissant surtout à titre de conseillère et de consultante, Lise a surtout travaillé en développement communautaire dans le monde associatif au Nouveau-Brunswick, entre autres pour l' Association des universités du troisième âge, l' Association francophone des parents, la Fédération des jeunes francophones, le Regroupement féministe, le Conseil consultatif sur la condition de la femme, l' Association des Sages-femmes, la Coalition pour l'équité salariale et la Fédération des dames d' Acadie. Elle a également agi à titre de consultante pour le Bureau du conseil exécutif – direction des questions féminines, ainsi que pour certains organismes nationaux, dont le Centre canadien de leadership et d'évaluation (Ottawa) et la Commission nationale des parents francophones (Ottawa). Elle compte donc plusieurs années d'expérience à son actif, ayant accumulé un bagage impressionnant de connaissances.

Pendant son temps libre, Lise aime bien faire de la lecture et du dessin (fusain et pastelle).

L'AJEFNB se considère très chanceuse de la compter dans son équipe et lui souhaite la plus chaleureuse des bienvenues !

Le Bref est publié par **Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**

Présidente Julie Emond-McCarthy
Adresse 18, av. Antonine-Maillet
Pav. Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton N.-B. E1A 3E9

Téléphone (506) 853-4151
Télécopieur (506) 853-4152
Courriel association@ajefnb.nb.ca
Site Web www.ajefnb.nb.ca

CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR LES LANGUES OFFICIELLES

L'AJEFNB participe au processus lancé par le gouvernement Alward – C'est le 19 juin dernier qu'une délégation de l'AJEFNB et de la SANB se rendait à Fredericton afin de présenter ses recommandations aux membres du Comité spécial de révision de la Loi sur les langues officielles (LLO) du Nouveau-Brunswick. Notre collègue, Serge Rousselle, à titre d'expert-conseil en droits linguistiques, a présenté les recommandations des deux organismes, alors que notre présidente, Julie Emond-McCarthy, a saisi l'occasion pour discuter de deux dossiers de l'AJEFNB, soit la publication simultanée dans les deux langues officielles des décisions des tribunaux et la question des associations professionnelles et de leurs obligations en matière de langues officielles, entre autres au niveau des services offerts et des formations obligatoires. L'AJEFNB a été informée qu'elle sera invitée à présenter un mémoire devant le Comité avant la fin des consultations.

Vous vous souviendrez que l'an dernier, le gouvernement provincial a dévoilé un plan sur les langues officielles, qui décrivait les étapes qu'entendait suivre le gouvernement dans le dossier de la révision de la LLO. Le processus de consultations publiques s'inscrit dans ce plan et est appuyé par l'Opposition officielle.

Les consultations publiques ont lieu jusqu'au 31 août, permettant ainsi au public de faire des commentaires et/ou de proposer des recommandations au Comité. Pour ce faire, vous pouvez visiter le site : ola-llo.consultations@gnb.ca ou vous pouvez envoyer vos commentaires par la poste à l'adresse : Comité spécial de révision de la Loi sur les langues officielles, Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, C.P. 6000, Fredericton NB, E3B 5H1. L'AJEFNB encourage tous ses membres à participer à ces consultations, que ce soit sous forme de lettre, de mémoire ou directement en ligne.

CONSULTATIONS MENÉES PAR LE FÉDÉRAL

L'actuelle Feuille de route pour la linguistique prendra fin le 31 mars prochain. C'est dans le cadre de cette entente, qui est normalement d'une durée de 5 ans, que l'AJEFNB et bien d'autres organismes reçoivent du financement pour leur fonctionnement de base, ainsi que pour des projets ponctuels. Dans ce contexte, le gouvernement fédéral consulte présentement les citoyennes et les citoyens canadiens sur la question des langues officielles. Le 22 mai dernier, le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, l'hon. James Moore, a lancé la première série de consultations pancanadiennes, à Moncton

L'AJEFNB a reçu l'invitation d'y assister et a pu faire une intervention pendant la rencontre par l'entremise de sa présidente, Julie Emond-McCarthy.

Il est très important, voire essentiel, que tous les francophones s'expriment sur la question afin d'assurer le renouvellement de la Feuille de route.

La Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada a lancé une nouvelle vidéo afin de mousser la participation à la consultation en ligne. Pour plus d'information, nous vous invitons à visiter le site de la Fédération à l'adresse www.fcfa.ca. Pour participer à la consultation en ligne, vous pouvez vous rendre à l'adresse: www.pch.gc.ca/olconsultationslo. Votre voix compte !

LE COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES NOUS DONNE RAISON

En janvier 2011, en partenariat avec d'autres organismes acadiens, l'AJEFNB avait déposé une plainte auprès du Commissaire aux langues officielles contre le manque de bilinguisme des Réseaux d'intégration économique et sociale du Nouveau-Brunswick. Au printemps 2012, le Commissaire a déposé son rapport d'enquête et recommande, entre autres, que des mécanismes soient mis en place pour assurer que les services offerts au public par les réseaux soient conformes avec les dispositions législatives et réglementaires en matière de langues officielles.

FORMATIONS À L'AUTOMNE

Nous vous rappelons que des formations seront offertes le 3 novembre prochain, à Tracadie-Sheila, dans le cadre de l'assemblée générale annuelle de l'AJEFNB. L'Association y fêtera son 25e anniversaire et nous espérons que vous serez des nôtres pour marquer cette importante étape dans notre évolution. Nous vous communiquerons plus de renseignements sur les thèmes des formations et sur les formateurs dans les prochaines semaines, par courriel. C'est une date à réserver !

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La prochaine réunion du Conseil aura lieu le 22 septembre prochain, à Moncton. Si vous avez un sujet que vous voulez ajouter à l'ordre du jour ou que vous désirez discuter d'une question avec nous

n'hésitez pas à communiquer avec la présidente en composant le 506-854-4040.

PROFIL D'UN MEMBRE

L'AJEFNB perd un ami – C'est avec regret que l'AJEFNB apprenait récemment le décès de son premier membre honoraire, l'honorable Bernard Jean. Ancien juge et ministre de la Justice, cet homme a grandement contribué à l'épanouissement de la communauté francophone du Nouveau-Brunswick.

Nous désignons tout particulièrement souligner l'apport important de Bernard Jean dans le domaine de l'accès à la justice en français au Nouveau-Brunswick. Entre autres, soulignons qu'il était le ministre de la Justice en fonction lors de l'adoption de la toute première Loi sur les langues officielles en 1969 au Nouveau-Brunswick et que c'est sous sa gouverne qu'a été entreprise le programme de refonte des lois et de traduction en français des lois de la province, une première en common law.

Bernard Jean a non seulement été parmi les premiers juges à entendre des procès avec jury entièrement en français, mais il a également été le premier juge à rédiger une décision formelle en français au Nouveau-Brunswick. Ces événements historiques ont été marquants dans l'évolution de l'accès à la justice en français pour les francophones du Nouveau-Brunswick.

Le Bref est publié par **Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**

Présidente Julie Emond-McCarthy

Adresse 18, av. Antonine-Maillet
Pav. Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton N.-B. E1A 3E9

Téléphone (506) 853-4151

Télexcopieur (506) 853-4152

Courriel association@ajefnb.nb.ca

Site Web www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB DÉPOSE UN MÉMOIRE

L'AJEFNB présente un mémoire au Comité spécial de révision de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick – À la fin août, l'AJEFNB a déposé son mémoire dans le cadre de consultations menées par le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Vous vous souviendrez qu'en juin, une délégation de l'AJEFNB et de la SANB se rendait à Fredericton afin de présenter ses recommandations aux membres de ce comité spécial. En résumé, le mémoire de l'AJEFNB explique sa position, reprend quelques notions, touche à la question de responsabilité du gouvernement à l'égard de la consultation et du suivi qui s'impose et recommande des modifications à la Loi pour assurer la mise en œuvre de tous les principes juridiques déjà reconnus en matière de droits linguistiques. Nous vous invitons à consulter le mémoire de l'AJEFNB en visitant notre site : www.ajefnb.nb.ca. L'AJEFNB suit ce dossier des plus prioritaires de très près.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'AJEFNB fête son 25^e anniversaire cette année ! Pour marquer cet événement important, deux formations ainsi qu'une conférence du midi seront offertes dans le cadre de nos assises annuelles. Date à retenir : le 3 novembre prochain.

La formation du matin, intitulée Les droits linguistiques à la lumière de la révision de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick ainsi qu'une réflexion sur le rôle des juristes dans le domaine des droits linguistiques, sera offerte par Michel Doucet, avocat et expert en droits linguistiques et débutera à 9 h 30.

L'assemblée générale annuelle se déroulera pendant l'heure du midi, à compter de 11 h 45, suivie d'une allocution par la conférencière invitée, madame la juge Yvette Finn, qui se penchera sur la question de la formation linguistique des juges et d'accès à la justice en français. À sa présentation s'ajoutera un bref exposé des nouvelles règles de procédure en matière criminelle.

La formation de l'après-midi, intitulée La fiscalité et l'avocat généraliste – la planification fiscale et le devoir de confidentialité de l'avocat à l'égard de la planification fiscale mise sur pied pour un client ou à l'égard des activités du client, sera offerte par Gilles Bujold, avocat fiscaliste et débutera à 14 h.

À noter que dans le cadre du Programme de perfectionnement professionnel obligatoire du Barreau du N.-B., les formations offertes équivalent à **5 crédits** au total, soit 2 crédits pour chacune des formations et un crédit pour la conférence du midi.

Toutes les activités se déroulent au *Centre de villégiature Deux Rivières*, à Tracadie-Sheila. Nous espérons que vous participerez en grand nombre à votre assemblée générale annuelle et que vous serez en mesure de profiter des formations offertes exclusivement en français. Nous vous invitons à visiter notre site Web pour de plus amples renseignements quant à l'inscription et à l'hébergement.

C'EST L'AUTOMNE ET ON PARLE RECRUTEMENT !

Vous recevrez bientôt une invitation à renouveler votre adhésion à l' AJEFNB. Votre appui est essentiel plus que jamais afin que nous puissions continuer à œuvrer vers l'accès à la justice en français et vers l'égalité réelle des deux communautés linguistiques au N.-B. Ne remettez pas la tâche à demain !

UN MEMBRE EST NOMMÉ AU SÉNAT

C'est au début septembre que l'AJEFNB apprenait que le premier ministre Harper avait procédé à la nomination de Paul McIntyre en tant que sénateur ! Cet avocat bien connu a pratiqué le droit dans la région de Dalhousie depuis bon nombre d'années et avait récemment accepté un poste avec la Commission d'examen du Nouveau-Brunswick. Félicitations !

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La prochaine réunion de votre Conseil d'administration aura lieu le 2 novembre prochain, à Tracadie-Sheila. Sachez que si vous désirez ajouter un sujet à l'ordre du jour ou si vous souhaitez discuter avec nous, n'hésitez pas à communiquer avec la présidente en composant le 506-875-1934.

PROFIL D'UN MEMBRE

La juge Brigitte Volpé – Originaire de Saint-Jacques, au Nouveau-Brunswick, Madame la juge Brigitte Volpé fut nommée juge à la Cour provinciale en avril dernier. Avant sa nomination à la magistrature, elle a pratiqué le

droit au sein du cabinet Volpé & Bossé, à Edmundston.

Détentrice d'un baccalauréat en droit de l'Université de Moncton (1994), elle fut admise au Barreau du Nouveau-Brunswick en 1995. Elle compte également à son actif un diplôme en administration des ressources humaines de l'Université de Moncton (1997) et un diplôme intitulé *Negotiation and Mediation in Legal Disputes*, de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard (1998).

Cette juriste chevronnée a été présidente du Barreau du Madawaska, représentante du ministre des Finances du Nouveau-Brunswick dans le cadre d'appels interjetés en vertu de la Loi sur l'administration du revenu du N.-B., membre du comité d'appel régional d'Edmundston de l'Aide juridique du N.-B., présidente de la Fondation de l'Hôpital régional d'Edmundston, adjudicatrice de la Cour des petites créances du N.-B., administratrice et fiduciaire de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick et membre du Conseil d'administration de la Régie régionale de la santé (région 4).

Nous en profitons pour lui offrir nos sincères félicitations et pour lui souhaiter le meilleur des succès dans ses nouvelles fonctions !

Le Bref est publié par **Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**

Présidente Julie Emond-McCarthy

Adresse 18, av. Antonine-Maillet
Pav. Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton N.-B. E1A 3E9

Téléphone (506) 853-4151

Télécopieur (506) 853-4152

Courriel association@ajefnb.nb.ca

Site Web www.ajefnb.nb.ca

LE COMITÉ PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES DÉPOSE SON RAPPORT

Ottawa, 8 novembre 2012 – Un rapport intitulé *Après la Feuille de route : cap vers une amélioration des programmes et de la prestation des services* fut déposé à la Chambre des communes par le Comité permanent des langues officielles. Vous vous souviendrez que le gouvernement fédéral avait entamé le printemps dernier une série de consultations afin d'évaluer les besoins des communautés de langues officielles au Canada. La consultation avait entre autres comme objectif d'évaluer l'actuelle Feuille de route du gouvernement fédéral qui prend fin le 31 mars prochain. La Feuille de route est l'outil par lequel plusieurs organismes francophones, dont l' AJEFNB, reçoivent leur financement.

Dans son rapport, le Comité permanent propose trente-huit (38) recommandations au total, dont une qui voudrait que les ressources financières pour mettre en œuvre une nouvelle initiative pour le développement et l' épanouissement des communautés de langues officielles au Canada demeurent les mêmes que celles qui avaient été prévues de 2008 à 2013. Autre recommandation qui toucherait de près les organismes comme l' A JEFNB : Que la prochaine initiative horizontale pour les langues officielles du gouvernement du Canada appuie les organismes, institutions et réseaux des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire et qu'elle finance leurs capacités pour assurer la livraison de services de qualité égale dans la langue de la minorité.

Le gouvernement fédéral devra maintenant donner sa réponse au Comité permanent. Appuiera-t-il les

recommandations suggérées dans le rapport ? T el qu' exprimé par notre présidente, Julie Emond-McCarthy, dans le rapport qu'elle présenta à l'assemblée générale annuelle le 3 novembre dernier, le financement du fonctionnement de base de l'AJEFNB en dépend. Plusieurs organismes, dont la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law (FAJEF) et la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) ont réagi au rapport et recommandent une certaine prudence dans l'interprétation à y accorder. V ous comprendrez que l' AJEFNB suit ce dossier de très près. Pour consulter le rapport intégral, nous vous invitons à visiter le site www.parl.gc.ca/LANG-F.

ADHÉSION À L'AJEFNB C'EST LE TEMPS DE RENOUVELER !

Vous aurez sûrement reçu dernièrement une invitation à renouveler votre adhésion à l' A JEFNB. Sachez que plus que jamais, votre appui est essentiel afin que votre association puisse continuer à œuvrer vers l'accès à la justice en français et vers l'égalité réelle des deux communautés linguistiques au Nouveau-Brunswick. Renouvelez dès maintenant !

AVIS AUX INTÉRESSÉS... L'AJEFNB OFFRIRA DES FORMATIONS EN 2013 !

Le taux de participation aux formations offertes dans le cadre de notre assemblée générale annuelle en novembre dernier a de loin dépassé nos attentes et c'est donc avec enthousiasme que nous vous avisons dès maintenant que deux (2) formations seront offertes l'automne prochain à Moncton dans

le cadre de notre assemblée générale annuelle de 2013 ! Le comité d'organisation ne s'est pas encore arrêté à une date ni à des thèmes précis, mais sachez que le tout se déroulera en novembre.

DROITS DE LA PERSONNE ET DROITS LINGUISTIQUES

À la suite d'une lettre envoyée à la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick, nous avons été informé qu'en principe, la Commission n'examine pas une plainte portant sur les droits linguistiques. Rappelons que La Loi sur les droits de la personne du Nouveau-Brunswick prévoit quinze (15) motifs de discrimination et que les droits linguistiques en tant que tel n'y figurent pas. Toutefois, il semblerait que dépendamment de la situation qui se présente, la Commission pourrait examiner une plainte de nature linguistique dans un contexte d'ascendance.

DEUX MEMBRES SONT NOMMÉS CONSEILLERS DE LA REINE

Sincères félicitations à William Collette et à Thomas Maillet ! Rappelons que cette distinction sert à souligner le mérite exceptionnel et la contribution sans égal à la profession juridique et à la collectivité.

NOUVEAUTÉS À VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour 2012-2013 : La région Restigouche est maintenant représentée par Prisca Levesque et le corps professoral est maintenant représenté par le professeur Robert LeBlanc. Nous en profitons pour leur souhaiter la bienvenue ! Les postes des régions de Fundy et de Kent-Miramichi restent encore à combler. La prochaine réunion du Conseil d'administration aura lieu par téléconférence le 15 février prochain. Si vous désirez ajouter un sujet à l'ordre du jour ou si vous souhaitez discuter avec nous, n'hésitez pas à communiquer avec la présidente en composant le 506-384-7978.

PROFIL D'UN MEMBRE

Robert LeBlanc – Après avoir obtenu son baccalauréat en sciences sociales (spécialisation en science politique) et son baccalauréat en droit de l'Université de Moncton en 1986 et en 1989 respectivement, Robert LeBlanc a occupé, pendant un an, le poste d'auxiliaire juridique à la Cour suprême du Canada. Par la suite, il a poursuivi ses études en droit à la Queen's University, d'où il a obtenu la maîtrise en 1994, l'année pendant laquelle il est d'ailleurs devenu membre du Barreau du Nouveau-Brunswick. Il a été retenu comme chargé d'enseignement à la Faculté de droit de l'Université de Moncton en 1991 et y est maintenant professeur. Depuis les mois de juillet 2005, il y occupe aussi le poste de vice-doyen.

Au cours de sa carrière à la Faculté de droit, il a notamment enseigné dans les domaines du droit corporatif, du droit des associations, du droit des sûretés immobilières et du droit constitutionnel. Il a aussi publié, prononcé des communications ou effectué des recherches dans ces domaines, entre autres. Il a, par ailleurs, été rédacteur en chef de la Revue Égalité, vice-président de la Société acadienne d'analyse politique et rédacteur en chef de la Revue de la common law en français.

Membre actif de la communauté juridique, il a été, de 2001 à 2006, membre du conseil d'administration de l'Association des avocats et des avocates de la région de Moncton et est maintenant, entre autres, membre du conseil d'administration de l'AJEFNB, du conseil d'administration du Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick ainsi que du comité de la Division du Nouveau-Brunswick de l'Association du Barreau canadien sur l'éducation juridique permanente.

*À l'occasion de notre 25e, nos pensées
se tournent avec reconnaissance vers ceux
et celles qui rendent possible notre succès.
L'AJEFNB vous souhaite un heureux
temps des Fêtes ! Que la Nouvelle Année
vous procure santé, bonheur et justice !*

Le Bref est publié par **Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**

Présidente Julie Emond-McCarthy
Adresse 18, av. Antonine-Maillet
Pav. Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton N.-B. E1A 3E9

Téléphone (506) 853-4151
Télocopieur (506) 853-4152
Courriel association@ajefnb.nb.ca
Site Web www.ajefnb.nb.ca
